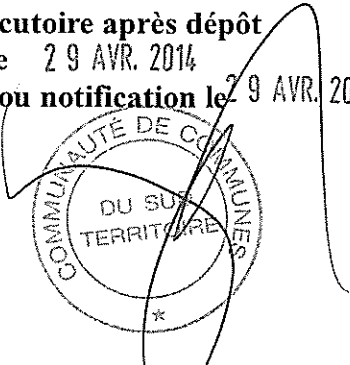
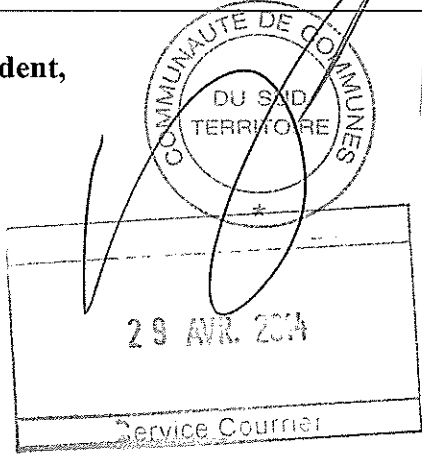


un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

1er tour		2ème tour		3ème tour	
Votants	41	Votants		Votants	
Suffrages exprimés	35	Suffrages exprimés		Suffrages exprimés	
Candidats	Voix obtenues	Candidats	Voix obtenues	Candidats	Voix obtenues
Denis BANDELIER	35				
Blancs	6				
Nul(s)		Nul(s)		Nul(s)	

Monsieur Denis BANDELIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 3ème Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 AVR. 2014 Et publication ou notification le 29 AVR. 2014</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
---	--